

# LES 100 MILLES VALERICAINS

Les 17, 18, 19 et 20 mai 2012

**Saint Valery sur Somme - Eastbourne**  
**Eastbourne - Dieppe**



**Sport Nautique Valericain**  
Maison des Plaisanciers  
80230 Saint Valery sur Somme  
Tél : 03.22.60.24.80 / mail : [snval@wanadoo.fr](mailto:snval@wanadoo.fr)



Votre sécurité à la clé





## AVIS DE COURSE

# Challenge des 100 Milles Valericairens

du 17 au 20 mai 2012

Lieu : MANCHE EST

Autorité Organisatrice : SPORT NAUTIQUE VALERICAIRE

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

2.1 Les organisateurs se réservent les droits relatifs aux photos, films ou vidéos qui seraient pris durant ce challenge.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1.1. Le challenge est ouvert aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A et B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière (+ 6 milles d'un abri). Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

**3.1.2.** Le challenge est ouvert aux **bateaux jaugés HN** ayant un groupe résultant supérieur ou égal à 8.

Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'un minimum de trois personnes.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

**3.4.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge valide en 2012 ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### **3.5. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

LONGUEUR	COÛT
Inférieur à 8 mètres	90 Euros
Entre 8 et 10 mètres	100 Euros
Supérieur à 10 mètres	115 Euros

#### **Mode de paiement :**

- concurrents français par chèque à l'ordre du : **Sport Nautique Valericain** accompagné du formulaire d'inscription pour le 10 mai 2012.
- concurrents étrangers : paiement des droits d'inscription uniquement en euros (cash-virement) à l'inscription le 10 mai 2012.

## **4. PROGRAMME**

**4.1.** Confirmation d'inscription : le 17 mai 2012 à 8h30.

**4.3.** Le programme, sous toute réserve, pourra être le suivant :

<b>JEUDI 17 mai 2012 : Régate 100 MILLES - 1</b>
--------------------------------------------------

**Départ de ST VALERY SUR SOMME** entre la « BOUEE S1 » et le « bateau Comité » à 11h00.

**Arrivée EASTBOURNE** : laisser la bouée « Tower Royal Sovereign » à TRIBORD en la laissant à moins de 20 mètres et prendre le temps de course quand on la relève au cap 90.

## SAMEDI 19 MAI 2012 : Régate 100 MILLES - 2

Report possible dimanche si les conditions météorologiques ne permettent pas un départ le samedi.

**Départ EASTBOURNE** entre la marque « d'atterrage » et le bateau « BRILOGAN ».

**Arrivée à DIEPPE** laisser la « Bouée D1 » à BABORD en la laissant à moins de 20 mètres et prendre son temps quand on la relève au 0.

**Remise des prix** : la remise des prix se déroulera à la Maison des Plaisanciers de Saint Valery sur Somme à une date ultérieure. Les skippers seront prévenus par courrier.

### 5. JAUGE

Chaque bateau doit produire un certificat de jauge valide en 2012.

Le jaugeur se réserve le droit d'inspecter tout bateau pour vérifier sa conformité aux règles de jauge ainsi qu'aux exigences des règles de sécurité.

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles le **16 mai 2012 à partir de 19 heures**.

### 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

- **Parcours Saint Valery sur Somme - Eastbourne** : laisser la bouée « Bassuelle » à bâbord, « VERGOYER SW » à bâbord.
- **Parcours Eastbourne - Dieppe** : laisser la tour « ROYAL SOVEREIN » à bâbord, BASSUELLE à TRIBORD, DAFFODILS à TRIBORD

### 8. SYSTEME DE PENALITE

**8.1.1.** La pénalité à la règle 44.1 sera de deux tours.

**8.2.** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## **9. CLASSEMENT**

9.1. Une régata suffira à valider ce challenge.

9.3. Le classement sera calculé suivant le système, Temps sur Temps avec coefficient de vent léger (CVL).

9.4 Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera.

9.5 Un classement sera établi pour chaque régata.

**9.6 L'addition des points obtenus sur chaque régata déterminera le vainqueur de ce challenge.**

En cas d'égalité de points, ceux ayant effectué le plus de parcours complets seront classés avant, si l'égalité persiste le plus petit handicap sera classé avant.

## **10. PLACES AU PORT**

- St Valery sur Somme : le port sera gratuit à partir du Week-end précédant la régata.

- Eastbourne : les frais de port de Jeudi soir à Samedi matin sont inclus dans les frais d'inscription.

## **12. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau pendant qu'il est en course ne doit, ni effectuer de transmission radio, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Les bateaux devront signaler au comité de course leur passage à chaque marque de parcours.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **14. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à ce challenge entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de ce challenge, aussi bien avant, pendant, qu'après chaque régata.

## **15. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.



Je soussigné, ....., skipper du bateau .....  
m'engage pendant ce challenge des 100 Milles Valericains à courir suivant les règles de l'ISAF et de la FFV et en particulier le chapitre n°1, ainsi que le dernier règlement correspondant à la sécurité en mer.

Je déclare être en règle avec les autorités maritimes, en particulier avoir à mon bord, durant cette course, la totalité des engins de sauvetage correspondant à la zone hauturière (+6 milles d'un abri).

Je m'engage dans cette course à respecter les règles de priorité en mer, en particulier en ce qui concerne les trafics dans les chenaux de navigation et le trafic transmanche.

Je déclare m'engager dans cette épreuve sous ma seule et unique responsabilité.

J'accepte les prises de vues et les photos du bateau et de son équipage par les cameramen et les photographes.

J'autorise à titre gratuit l'utilisation, l'exploitation et la diffusion de ces prises de vues et photos par l'organisation.

### **Règlement**

Ci-joint mon règlement par chèque – espèces (à barrer) d'un règlement de .....€

### **Réservation des places de ports :**

Pour optimiser l'accueil dans les ports pendant la durée de l'épreuve, veuillez compléter si nécessaire ce qui suit :

Je souhaite une place au port de :

Saint Valery sur Somme du .....au.....

Dieppe du .....au.....

### **Date et signature du chef de bord :**

Réservé à l'organisation

Engagement réglé Carte HN à jour Licence + CM Obs.